

# *PROJET PEDAGOGIQUE*

## *2023-2024*



*Direction l'essentiel*

# Sommaire

## *Identité de l'organisateur*

- Présentation de l'accueil de loisirs
- Les contacts



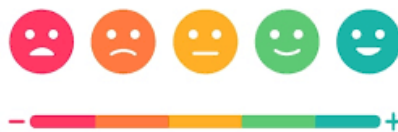
## *Le cadre pédagogique*

- Projet éducatif et nos intentions éducatives
- Nos objectifs

## *Le fonctionnement*

- Notre équipe
- Les temps d'accueils périscolaires et rythme de l'enfant
- La pause méridienne
- Le budget

## *L'évaluation*



## *Carte d'identité*

Municipalité de Saint-Cergues, Service Jeunesse  
963 Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues  
04.50.43.50.24

## *Direction*

Madame Carole TOURNIER (Directrice des accueils de loisirs)  
06.72.21.74.85

Monsieur Emerik Chauveau (Directeur adjoint des accueils de loisirs)  
06.31.12.16.17

## **Adresse,**

SMAJE – 230 Rue des Ecoles – 74140 Saint-Cergues  
Ouvert toute l'année hors vacances de Noël

## *Fonctionnement*

1 Directeur en cours de formation BAFD  
1 Directeur adjoint en cours de formation BAFD  
4 animateurs titulaires du BAFA ou équivalent  
1 animateur en cours de formation

Des vacataires diplômés ou équivalent pour renforcer l'équipe lors des vacances scolaires

## CONTACTS

|   |                |
|---|----------------|
| Direction départementale de la cohésion sociale, Annecy.....            | 04.50.88.41.40 |
| Direction départementale de l'agence régionale de la santé, Annecy..... | 04.50.88.41.11 |
| Direction départementale de la protection des populations.....          | 04.50.10.90.70 |
| Service départementale d'incendie et de secours, Meythet.....           | 04.50.33.55.55 |
| Pompiers.....   | 18             |
| Gendarmerie.....  | 17             |
| SAMU.....   | 15             |
| 112(numéro d'urgence)   |                |
| Disparition d'un enfant.....  | 166000         |
| Hôpital CHAL.....   | 04.50.82.20.00 |
| Centre anti poison, Lyon.....   | 04.72.11.69.11 |
| Centre de traitement antirabique, Annecy.....                           | 04.50.88.33.71 |
| Allô enfance en danger.....   | 119            |
| Direction de la protection de l'enfance (Conseil générale).....         | 04.50.33.20.33 |
| PMI (protection maternelle infantile).....                              | 04.50.81.89.25 |
| Prévisions météorologiques.....   | 08.92.68.02.74 |
| Prévisions météorologiques montagne.....                                | 08.92.68.04.04 |
| Mairie de Saint-Cergues.....  | 04.50.43.50.24 |
| Bureau du service jeunesse.....   | 04.50.43.12.96 |
| SMAJE.....  | 04.86.11.01.37 |
| Responsable du Pôle Education (Lionel MIGNOTTE).....                    | 07.50.55.46.31 |
| Directrice du Centre de loisirs de Saint-Cergues (Carole TOURNIER)..... | 06.72.21.74.85 |
| Directeur Adjoint (Emerik CHAUVEAU).....                                | 06.31.12.16.17 |

# Le projet éducatif

La mise en place du projet pédagogique est liée au PEDT. Notre service s'engage donc à garantir le bien-être et l'épanouissement des enfants en leur proposant des activités adaptées et sécurisantes. Notre volonté est de favoriser le savoir vivre ensemble et de sensibiliser les enfants sur leur environnement.

Notre accueil propose donc aux enfants des moments de vie en collectivité, des moments de détente et des loisirs qui ont pour but de transmettre aux enfants un comportement responsable envers les autres et le monde qui les entoure.

## Nos intentions éducatives

Pour nous, il semble important de proposer aux enfants des activités diversifiées dans lesquelles chacun trouve son compte.

Notre accueil propose donc des activités

- Sportives, qui favorisent *l'esprit d'équipe, les échanges et le savoir vivre ensemble par le biais du respect des règles.*
- Artistiques, qui développent *la créativité des enfants et leur développement.*
- En groupe, qui permettent de *vaincre leur timidité, de gérer leurs émotions et de gagner en confiance.*

Enfin il reste toujours possible pour les enfants de prendre du temps pour eux et de vouloir rester au sein de notre salle calme pour lire un livre, faire du dessin, ou toute autre activité qui ne dérange pas les autres enfants présents dans cet espace.



# Nos objectifs

## OBJECTIF GENERAL NUMERO 1 : Favoriser l'autonomie des enfants

=> Permettre aux enfants d'être plus responsables de leurs affaires.

=> Favoriser l'imagination et responsabiliser les enfants

- Mise en place d'un espace dédié par classe pour les maternelles lors des accueils périscolaires.

- Mise en place d'espace jeu libre lors de la pause méridienne et des accueils du périscolaire.

- Déplacements libres au sein du restaurant scolaire

- Mise en place d'un tableau des « tâches » pour favoriser le rangement des salles et des jeux sortis par les enfants.

## OBJECTIF NUMERO 2 : Instaurer le vivre ensemble

=> Mettre en place des activités collectives

=> Mettre en place des activités collectives

- Favoriser les échanges entre les enfants entre eux mais également avec les animateurs.

- Transmettre aux enfants le savoir gagner, le savoir perdre et apprendre à jouer de manière collective.

- Affichage de règles de vie au sein de notre accueil.

- Favoriser la participation des enfants dans la création des règles de vie.

- Instaurer les « parrains / marraines » entre les enfants afin de favoriser les temps d'échanges.

*OBJECTIF NUMERO 3 : Sensibiliser les enfants sur la transition écologique*

=> Instaurer le tri pour tous

- Mise en place de bacs de tri gérés par les enfants.
- Mise en place d'un tri systématique lors des activités cuisine par les enfants.
- Favoriser les activités avec des matériaux recyclés.

=> Mettre en place des activités sur le compostage

- Permettre aux enfants de participer au remplissage d'un lombricomposter dans notre jardin.
- Permettre aux enfants de participer au remplissage de trois bacs de composte à la pause méridienne.
- Favoriser les activités jardinage.

# Notre fonctionnement

## Le rôle de l'équipe :

Nous attendons de nos animateurs qu'ils répondent aux 5 fonctions qui leur sont propres, à savoir :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.



Des points importants doivent également être respectés pour assurer le bon fonctionnement au sein de l'équipe. Dans un premier temps, **L'ESPRIT D'EQUIPE**. L'animateur défend et met en pratique les objectifs éducatifs et pédagogiques. Il travaille en équipe et doit transmettre toute information et fait porté à sa connaissance à ses collègues et à la direction. Le projet éducatif territorial et le projet pédagogique doivent correspondre à leurs idées et être respectés pour travailler dans une même dynamique. En cas de problème au sein de l'équipe, il ne doit pas mêler les enfants et ne doit pas les mettre en difficulté, il se doit d'être exemplaire dans son comportement et son vocabulaire et donc d'être **RESPONSABLE**.

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la **SECURITE** des enfants qui lui sont confiés. Il est impératif de respecter les consignes données par la direction et de se conformer à la réglementation Jeunesse et Sports. Nous sommes donc contraints de respecter certaines réglementations, comme le nombre d'enfants accueillis.

En accueil périscolaire organisé dans le cadre d'un PEDT avant ou après l'école, comme au sein de notre structure, nous avons 1 animateur pour 14 enfants de – de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans.

En accueil périscolaire organisé dans le cadre d'un PEDT les mercredis, comme au sein de notre structure, nous avons 1 animateur pour 10 enfants de – de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans.

Ces quotas permettent d'assurer un bon fonctionnement au sein de nos accueils et de proposer un cadre sécurisant.

En plus de tout cela, l'animateur doit savoir **ORGANISER SES ACTIVITES**. Pour ça, il est important de les préparer en amont par le biais de l'apprentissage de la vie et des règles que l'on doit respecter en collectivité, du respect des rythmes de vie des enfants et en préparant le matériel nécessaire pour les activités.

Il faut donc savoir **GERER LE MATERIEL**, un investissement important engendré toute l'année et qui doit recevoir un soin particulier de la part des animateurs et des enfants. Le but étant d'éviter le gaspillage, les pertes ou les dégradations, nous favorisons le recyclage et le matériel de récupération.



# *La Direction*

## **Organisation :**

- Assurer la gestion des Accueils.
- Proposer une organisation lisible et claire.
- Répondre aux exigences
- S'assurer que les lieux d'accueil répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène.
- S'assurer que les prestations de loisirs soient réelles, constantes et de qualité.
- S'assurer du bien-être des enfants et des parents.
- S'assurer de la sécurité physique, affective, morale.
- Être présent aux différentes réunions.
- Être dans la proposition, la prévision et l'innovation organisationnelle.

## **Gestion de l'équipe :**

- Impulser une dynamique active de travail et de projet.
- Conduire son équipe afin de répondre au mieux aux objectifs fixés.
- Être conducteur du projet pédagogique à l'équipe, s'assurer qu'il soit compris, intégré et réalisé.
- Informer la direction et transmettre les situations rencontrées
- Évaluer chaque animateur de son équipe
- Transmettre positivement les consignes de la mairie à l'équipe d'animation.

## **Relationnel :**

- Assurer les relations externes (Partenaires, intervenants, prestataires ...).
- Administratif
- Réaliser un projet global (projet pédagogique) sur les périodes d'Accueil dont il a la charge.
- Rendre les documents administratifs qui sont demandés dans les délais impartis (Plannings, réservations, etc. ...).
- Réaliser les plannings d'horaires de l'équipe d'animation.

## *Périscolaire matin*

Les horaires d'accueil pour le périscolaire du matin sont de 7h30 à 8h00 pour les maternelles et jusqu'à 8h10 pour les élémentaires.

Ce temps d'accueil est un moment libre qui appartient aux enfants et pendant lequel ils peuvent se reposer, se réveiller tranquillement, jouer aux jeux de société, lire etc...

Le but est de laisser la possibilité aux enfants de choisir ce qu'ils veulent faire tout en maintenant un cadre sécurisé et sécurisant.

Les enfants sont accompagnés par les animateurs au sein des écoles à la fin des horaires cités précédemment.



## *Périscolaire soir*

Le périscolaire soir se déroule au sein de notre bâtiment principal, le SMAJE :

Pour nos élémentaires, l'accueil commence à partir de 16h15 et se termine à 18h30. Et pour nos maternelles, l'accueil commence à 16h30 et se termine à 18h30. Pour des raisons de sécurité et d'organisation (regroupement des enfants, goûter), les premiers départs ne seront possibles qu'à partir de 16h45. Dès lors, la récupération des enfants peut se faire à tout moment.

Un animateur ou un membre de la direction est à l'accueil pour appeler les enfants, échanger avec les parents et badger les cartes aux heures de départ.

Le goûter est fourni par la société Lez-Troy et distribué aux enfants dès leur arrivée dans le bâtiment. Nous faisons participer les enfants à certaines tâches ménagères (nettoyage des tables et des places) avant de pouvoir commencer leurs activités.

Les enfants sont libres de choisir une activité parmi celles proposées par les animateurs. En général, ils ont la possibilité d'aller en extérieur faire une activité sportive ou de rester en intérieur et faire des activités manuelles, de participer à des jeux et bien d'autres. Après les activités, les enfants sont en temps libre, moment pendant lequel ils peuvent proposer des activités aux animateurs, jouer avec leurs camarades, lire des livres, dessiner...

En cas de retard, les parents ou autres responsables légaux doivent prévenir la direction afin de permettre aux équipes de s'organiser au mieux. En cas de retard non prévenu, l'équipe d'animation se réserve le droit de vous appeler afin de connaître la raison du retard. Une pénalité sera alors appliquée au moment de votre facturation. (Voir partie budget page 16)

# Accueil Mercredi

Les mercredis, l'accueil des enfants se fait en journée ou en demi-journée organisé comme suit :

Demi-journée (matin) : accueil de **7h30** à **8h30** puis de **11h45** à **12h00**.

Demi-journée (après-midi) : accueil de **13h15** à **13h30** puis de **17h00** à **18h00**

Journée entière : accueil de **7h30** à **8h30** puis de **17h00** à **18h00**

Les mercredis, ont pour but de proposer aux familles un accueil différent du périscolaire entre chaque période de vacances.

Pour chaque tranche d'âges, des activités sont proposées par les animateurs et une journée et/ou demi-journée est consacrée à une sortie ou à la participation d'un intervenant.

Nous mettons un point d'honneur à principalement mettre en place des activités « non commerciales », plus proche de la nature et de l'environnement.

En général, le déroulement d'un mercredi « type » est similaire à une journée en accueil de loisirs.



# Rythme de l'enfant en accueil de loisirs et mercredis

(3-5 ans)



|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| 07 :30 – 08 :30  | Temps d'accueil  | Accueillir au mieux les familles et offrir une prise en charge personnalisée de l'enfant.  |
| 08 :30 – 08 :45  | Rangement / passage aux toilettes                                      | Permettre aux enfants de se responsabiliser et répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.  |
| 08 :45 – 09 :00  | Collation  | Moment de partage entre les enfants et les animateurs et permettre aux enfants de reprendre de l'énergie.  |
| 09 :00 – 10 :00  | Temps d'activité   | Les activités prennent en compte la mise en place et le rangement avec les enfants. Permet de s'épanouir à travers les jeux et activités.  |
| 10 :00 – 11 :00  | Temps Libre  | Permet aux enfants de s'oxygéner et de se réapproprier leur espace personnel.  |
| 11 :00 – 12 :00  | Temps calme (passage aux toilettes, installation de la salle de repos) | Permettre aux enfants de se canaliser et de se mettre dans de bonnes conditions pour manger.   |
| 12 :00 – 13 :15  | Temps de repas   | Partager un moment de convivialité et d'échange entre petits et grands et répondre aux besoins fondamentaux des enfants.   |
| 13 :15 – 13 :25  | Temps de digestion   | Permettre aux enfants de digérer correctement avant le temps de repos.   |
| 13 :25 – 15 :35  | Temps de repos   | Permettre aux enfants de respecter leur rythme biologique. Les enfants qui dorment restent en salle de sieste. Les enfants qui ne ressentent pas le besoin de dormir peuvent faire un temps calme optionnel. |
| 15 : 35 – 16 :00 | Temps de réveil  | Permettre aux enfants de se réveiller à leur rythme. Partager des moments de convivialité et de souvenirs avec les copains. (Fin des activités du matin, réveil sportif ou jeux collectifs ).                |
| 16 :00 – 16 :30  | Prise du goûter  | Temps d'échange entre enfant/ enfant, enfant/ animateur.   |
| 16 :30 – 17 :00  | Temps libre  | Permettre aux enfants de jouer librement jusqu'au moment de l'accueil.   |
| 17 :00 – 18 :00  | Accueil échelonné  | Recevoir et informer les familles sur le déroulement de la journée. Offrir un accueil personnalisé et convivial.   |



*Rythme de l'enfant en accueil de loisirs et  
mercredis*

*(6-11 ans)*



|                 |                             |  |
|-----------------|-----------------------------|--|
| 7 :30 – 8 :30   | Temps d'accueil             | Accueillir au mieux les familles et offrir une prise en charge personnalisée de l'enfant.  |
| 8 :30 – 9 :00   | Temps d'échange             | Connaître l'état d'esprit des enfants  |
| 09 :00 – 10 :30 | Temps d'activité ou atelier | Les activités prennent en compte la mise en place et le rangement avec les enfants. Permettre aux enfants de s'épanouir à travers les jeux et activités. |
| 10 :30 – 11 :30 | Temps libre                 | Favoriser la socialisation, l'inclusion en privilégiant les échanges entre les enfants et les animateurs.  |
| 11 :30 – 12 :00 | Temps calme                 | Permettre aux enfants de se canaliser et de se mettre dans de bonnes conditions pour manger.   |
| 12 :00 – 13 :15 | Temps de repas              | Partager un moment de convivialité et d'échanges entre petits et grands et répondre aux besoins fondamentaux des enfants.                                |
| 13 :35 – 14 :00 | Temps de repos              | Temps libre et échanges entre les enfants et les animateurs.   |
| 14 :00 – 16 :00 | Temps d'activité            | Permettre aux enfants de s'épanouir à travers les jeux et activités. Apprendre à vivre ensemble et de favoriser l'autonomie.                             |
| 16 :00 – 16 :30 | Prise du goûter             | Partager un moment de convivialité.  |
| 16 :30 – 17 :00 | Bilan de la journée         | Permettre d'avoir un retour sur la journée de la part des enfants.   |
| 17 :00 – 18 :00 | Accueil échelonné           | Recevoir et informer les familles sur le déroulement de la journée. Offrir un accueil personnalisé et convivial.   |



# *Pause Méridienne*

Les repas sont fournis par la société Lez-Troy en liaison froide et sont distribués au self pour tous les enfants à partir de la moyenne section.

## *Les Maternelles*

Les enfants sont récupérés dans les classes et se retrouvent au SMAJE. Des activités sont proposées avant ou après s'être rendu au sein du restaurant scolaire pour la prise du repas.

Le service est divisé en 4 parties qui correspondent au moment où chaque groupe descend au restaurant scolaire.

Depuis le 13 Octobre 2022, le réfectoire a pris les tournures de cafète où les enfants peuvent manger avec qui ils le souhaitent petits et grands confondus. Les maternelles se servent également au self en même temps que les élémentaires.

## *Les Elémentaires*

Les enfants sont récupérés devant les classes par les animateurs à 11h45 et sont accompagnés dans la nouvelle cour qui se trouve autour du restaurant scolaire « la Marmite ». Des activités sont proposées par les animateurs en extérieur dans la nouvelle cour, dans la cour de l'école élémentaire mais également dans la salle du balcon, la salle communale et dans la bibliothèque pour permettre aux enfants de choisir une activité qui leur convient le mieux.

Le but de cette nouvelle organisation est de responsabiliser les enfants par le biais du self pour tous en se servant seul, notamment pour les maternelles et de favoriser la socialisation avec l'instauration des places pour tous qui permettent aux enfants de s'asseoir avec qui ils le souhaitent et d'échanger avec d'autres enfants.



# Budget

Le budget nécessaire au bon fonctionnement des accueils est composé de la participation des familles lors de l'inscription de leur enfant sur les différentes périodes ainsi que des prestations de la commune (prise en charge du salaire des animateurs titulaires et du différentiel généré par la mise en place du quotient familial), mais aussi des prestations de la CAF (prestations de service + frais de fonctionnement dans le cadre de la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse entre la Mairie et la CAF).

L'objectif de la Mairie est de développer des activités dans le prolongement des activités scolaires et d'élaborer un projet éducatif en lien avec l'école.

Nos services sont soumis à une participation financière des familles.

Une tarification différentielle a donc été mise en place et celle-ci tient compte du quotient familial de chaque foyer. Une réflexion sur les tarifs « extrascolaires » a été entreprise par la Mairie afin de ne pas toucher au coût de revient d'une journée d'école pour les familles aux plus faibles revenus qui utilisaient déjà la cantine et l'accueil périscolaire



## Grille tarification Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Année scolaire 2023-2024

### ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

|  | Quotient Familial | Accueil périscolaire matin et soir |        |        |        |        |
|--|-------------------|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|  |                   | ≤ 30 mn                            | ≤ 1h   | ≤ 1h30 | ≤ 2h   | ≤ 2h15 |
| 1  | 0 à 365 €         | 0.75 €                             | 1.50 € | 2.25€  | 3.00 € | 3.40 € |
| 2  | 366 à 730 €       | 0.90 €                             | 1.80 € | 2.70 € | 3.60 € | 4.00 € |
| 3  | 731 à 1 100 €     | 1.00 €                             | 2.00 € | 3.00 € | 4.00 € | 4.50 € |
| 4  | 1 101 à 1 500 €   | 1.15 €                             | 2.30 € | 3.45 € | 4.60 € | 5.20 € |
| 5  | 1 501 à 2 000 €   | 1.30 €                             | 2.60 € | 3.90 € | 5.20 € | 5.85 € |
| 6  | 2 001 à 3 000 €   | 1.50 €                             | 3.00 € | 4.50 € | 6.00 € | 6.75 € |
| 7  | 3 001 et plus     | 1.70 €                             | 3.40 € | 5.10 € | 6.80 € | 7.60 € |
| Pénalité présence imprévue, hors délai ou inscription non honorée          |                   | 3,00 €                             |        |        |        |        |
| Pénalité de retard (enfant/quart d'heure, le ¼ d'heure entamé est facturé) |                   | 4,00 €                             |        |        |        |        |

### ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

|  | Quotient Familial | Accueil périscolaire mercredi |         |
|--|-------------------|-------------------------------|---------|
|  |                   | Demi-journée                  | Journée |
| 1  | 0 à 365 €         | 6.00 €                        | 16.00 € |
| 2  | 366 à 730 €       | 6.60 €                        | 17.60 € |
| 3  | 731 à 1 100 €     | 7.35 €                        | 19.40 € |
| 4  | 1 101 à 1 500 €   | 8.10 €                        | 21.30 € |
| 5  | 1 501 à 2 000 €   | 8.95 €                        | 23.40 € |
| 6  | 2 001 à 3 000 €   | 9.68 €                        | 25.75€  |
| 7  | 3 001 et plus     | 10.78 €                       | 28.30 € |
| Pénalité présence imprévue, hors délai ou inscription non honorée          |                   | 3.00 €                        |         |
| Pénalité de retard (enfant/quart d'heure, le ¼ d'heure entamé est facturé) |                   | 4,00 €                        |         |

### ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

|  | Quotient Familial | Tarifs Club de loisirs |   |           |
|--|-------------------|------------------------|---|-----------|
|  |                   | Sem. 5 j               | Sem. 4 j<br><small>(En cas de jour férié)</small> | Mini-camp |
| 1  | 0 à 365 €         | 64.00 €                | 51.20 €   | 96.00 €   |
| 2  | 366 à 730 €       | 70.40€                 | 56.30 €   | 105.60 €  |
| 3  | 731 à 1 100 €     | 78.00 €                | 62.40 €   | 117.60€   |
| 4  | 1 101 à 1 500 €   | 85.20 €                | 68.15 €   | 127.80 €  |
| 5  | 1 501 à 2 000 €   | 94.00 €                | 75.20 €   | 141.00 €  |
| 6  | 2 001 à 3 000 €   | 103.60€                | 82.90 €   | 155.40 €  |
| 7  | 3 001 et plus     | 114.00 €               | 91.20 €   | 171.00 €  |
| Pénalité présence imprévue, hors délai ou inscription non honorée          |                   | 3.00 €                 |   |           |
| Pénalité de retard (enfant/quart d'heure, le ¼ d'heure entamé est facturé) |                   | 4,00 €                 |   |           |



Une tarification spécifique (voir tableau suivant) est mise en œuvre pour les familles résidant hors de la commune de Saint-Cergues.

### TARIFS HORS COMMUNE

|  | Quotient Familial | Tarifs Club de loisirs – Eté 2021 |                                    |           |
|--|-------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------|
|  |                   | Sem. 5 j                          | Sem. 4 j<br>(En cas de jour férié) | Mini-camp |
| 1  | 0 à 365 €         | 89.20 €                           | 71.36 €                            | 133.80 €  |
| 2  | 366 à 730 €       | 98.00 €                           | 78.40 €                            | 147.00 €  |
| 3  | 731 à 1 100 €     | 108.00 €                          | 86.40 €                            | 162.00 €  |
| 4  | 1 101 à 1 500 €   | 118,40 €                          | 94.72 €                            | 177.60 €  |
| 5  | 1 501 à 2 000 €   | 130.00 €                          | 104.00 €                           | 195.00 €  |
| 6  | 2 001 à 3 000 €   | 143.20 €                          | 114.56 €                           | 214.80 €  |
| 7  | 3 001 et plus     | 157.60 €                          | 126.08 €                           | 236.40 €  |
| Pénalité présence imprévue, hors délai ou inscription non honorée          |                   | 3.00 €                            |                                    |           |
| Pénalité de retard (enfant/quart d'heure, le ¼ d'heure entamé est facturé) |                   | 4,00 €                            |                                    |           |

### PAUSE MERIDIENNE

|   | Quotient Familial | Prix du repas |
|---|-------------------|---------------|
| 1 | 0 à 365 €         | <b>4.25 €</b> |
| 2 | 366 à 730 €       | <b>4.60 €</b> |
| 3 | 731 à 1 100 €     | <b>4.90 €</b> |
| 4 | 1 101 à 1 500 €   | <b>5.45 €</b> |
| 5 | 1 501 à 2 000 €   | <b>5.90 €</b> |
| 6 | 2 001 à 3 000 €   | <b>6.85 €</b> |
| 7 | 3 001 et plus     | <b>7.45 €</b> |
| 8 | Panier repas PAI  | <b>2.50 €</b> |
|   | Repas adulte      | <b>7.45 €</b> |

**TARIFS DEGRESSIFS APPLIQUES -30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant, -70 % pour le 4<sup>ème</sup>**

**La tarification du périscolaire se fait via le logiciel de présence 3D Ouest et le passage des cartes par la personne en charge de l'accueil périscolaire.**

## *Grille d'évaluation pour les animateurs*

Nom et Prénom : .....

1. Très satisfaisant - 2. Moyennement satisfaisant – 3. Satisfaisant – 4. Insatisfaisant – 5. Très insatisfaisant

| Intitulés  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Observation |
|--|---|---|---|---|---|-------------|
| <b>Mes capacités relatives à la santé et la sécurité</b>   |   |   |   |   |   |             |
| Garantir la sécurité morale et affective des enfants   |   |   |   |   |   |             |
| Garantir la sécurité physique des enfants  |   |   |   |   |   |             |
| Être à l'écoute des enfants  |   |   |   |   |   |             |
| Être présent pour les enfants  |   |   |   |   |   |             |
| Connaître les règles de sécurité et d'hygiène  |   |   |   |   |   |             |
| <b>Mes capacités relatives au travail en équipe</b>  |   |   |   |   |   |             |
| Demander de l'aide en cas de difficulté  |   |   |   |   |   |             |
| Participer activement aux préparations et réunions   |   |   |   |   |   |             |
| Faire part des problèmes au sein de l'équipe dans le respect   |   |   |   |   |   |             |
| Communiquer avec l'ensemble de l'équipe d'animation et du pôle éducation                             |   |   |   |   |   |             |
| Réussir à trouver sa place au sein de l'équipe d'animation   |   |   |   |   |   |             |
| Travailler avec l'ensemble des membres du pôle éducation (personnel de cantine, technique et mairie) |   |   |   |   |   |             |
| Me documenter pour poursuivre et compléter ma formation  |   |   |   |   |   |             |

|   |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Répartir les tâches de manière équitable entre chaque agent de l'équipe d'animation |  |  |  |  |  |  |
| Mes capacités relatives aux activités   |  |  |  |  |  |  |
| Choisir des activités adaptées aux tranches d'âges                                  |  |  |  |  |  |  |
| Ranger et faire participer les enfants au rangement des activités                   |  |  |  |  |  |  |
| Préparer les activités en amont et mettre le matériel de côté                       |  |  |  |  |  |  |
| Gérer un temps calme  |  |  |  |  |  |  |
| S'adapter à la fatigue des enfants  |  |  |  |  |  |  |
| Mettre en place un imaginaire   |  |  |  |  |  |  |
| Présenter les règles de façons claires et précises                                  |  |  |  |  |  |  |

| Intitulés  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Observation |
|--|---|---|---|---|---|-------------|
| Fonctionnement   |   |   |   |   |   |             |
| Les moyens ont-ils été suffisants ?                                  |   |   |   |   |   |             |
| Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?             |   |   |   |   |   |             |
| Comment a été la gestion des repas ?                                 |   |   |   |   |   |             |
| Savoir Faire   |   |   |   |   |   |             |
| Je sais organiser et gérer une journée type avec un groupe d'enfants |   |   |   |   |   |             |
| Je sais motiver un enfant  |   |   |   |   |   |             |

|   |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Je sais m'adapter aux imprévus                                  |  |  |  |  |  |  |
| <b>Savoir être</b>  |  |  |  |  |  |  |
| Je me sens capable d'assumer mes responsabilités d'animateur    |  |  |  |  |  |  |
| Je sais faire preuve d'initiatives                              |  |  |  |  |  |  |
| Je suis disponible  |  |  |  |  |  |  |
| Je sais me remettre en question                                 |  |  |  |  |  |  |
| <b>Le fonctionnement</b>  |  |  |  |  |  |  |
| Comment a été l'organisation de l'accueil ?                     |  |  |  |  |  |  |
| Les moyens matériels ont-ils été suffisant ?                    |  |  |  |  |  |  |
| Les horaires ont-ils été respecté ?<br>(Accueil, Activités ...) |  |  |  |  |  |  |
| Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?        |  |  |  |  |  |  |
| Comment ont été les intervenants extérieurs ?                   |  |  |  |  |  |  |